

Hebdo Canada



Volume 3, N° 1

le 1^{er} janvier 1975

Ottawa, Canada.

M. Trudeau à Washington — entretiens cordiaux et utiles avec M. Ford, 1

Visite du premier ministre du Québec en France, 3

Réunions ministérielles de l'OTAN, 3

Réserve de grains de provende, 3

Nomination d'un sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 4

Le Canada perd et gagne aux festivités de clôture d'Expo 74, 4

Subvention aux producteurs de blé, 5

Programme d'aide au Honduras, 5

Le nombre des divorces augmente, 5

Nouveau système de diagnostic de l'épilepsie, 6

Hommage à la mémoire de sir Winston Churchill, 7

M. Trudeau à Washington — entretiens cordiaux et utiles avec M. Ford

Le premier ministre Trudeau est rentré de Washington le 5 décembre, à l'issue d'une visite de deux jours pendant laquelle il s'est entretenu à deux reprises avec le président Ford. Il a également conversé avec des sénateurs américains, assisté à un déjeuner à titre d'invité d'honneur et donné une conférence de presse.

La visite avait pour but officiel de permettre à M. Trudeau de faire la connaissance de M. Ford et non de résoudre certains problèmes précis, mais les deux chefs d'État ont profité de l'occasion pour aborder une vaste gamme de questions ayant trait entre autres à la conjoncture internationale, à la défense et aux relations bilatérales, dont les exportations de pétrole, les quotas imposés sur les importations de boeuf et la pollution des Grands lacs.

Voici quelques extraits de la transcription (publiée le 8 décembre) d'une interview qu'accrodit le premier ministre aux journalistes du U.S. World et du News Report:

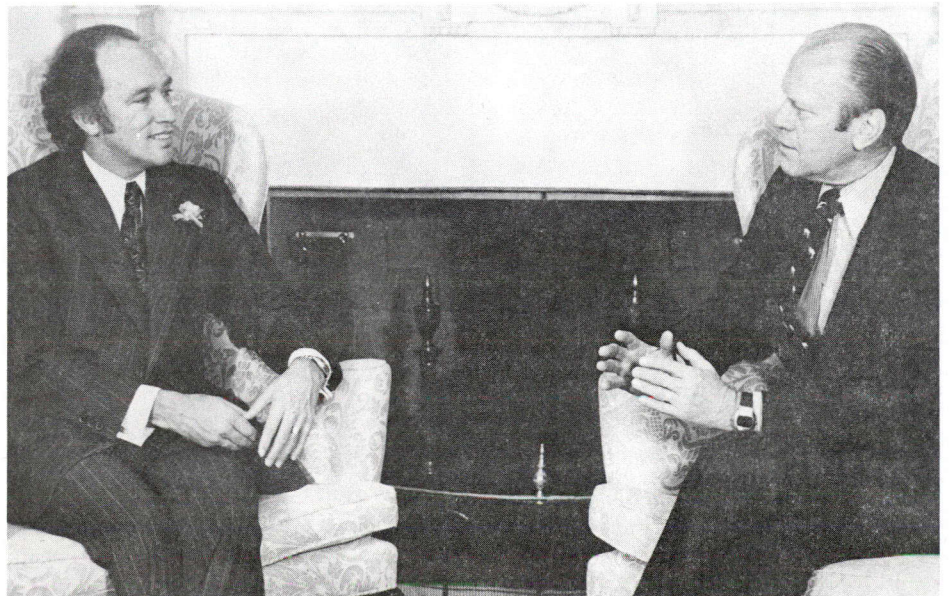
Q: M. le premier ministre, vous venez tout juste de rendre une visite officielle au président Ford, à Washington. A votre avis, les relations entre nos deux pays sont-elles toujours bonnes?

R: Oui, nos relations sont bonnes. Bien entendu, il existera toujours des difficultés et des "sujets délicats" entre deux pays qui sont, l'un pour l'autre, les plus importants partenaires commerciaux au monde en matière d'échanges bilatéraux. Mais je crois qu'il importe d'abord et avant tout que cha-

cun des pays s'applique à connaître et à respecter l'autre, qu'il souhaite suffisamment demeurer en bons termes avec lui; ce qui compte avant tout, c'est de toujours trouver les moyens de résoudre nos problèmes.

Q: Êtes-vous satisfait du résultat de vos entretiens?

R: Oui. Ces entretiens ont été fort utiles et se sont déroulés dans un climat de cordialité. Nous avons réussi — quoique brièvement — à discuter de chacun des points inscrits à



Le premier ministre M. Trudeau (à gauche) en compagnie du président des

É.-U., M. Gerald Ford, lors de sa visite à la Maison Blanche en décembre.

l'ordre du jour, et qui plus est, je crois que nous avons mieux compris les principes sur lesquels se fondent nos politiques respectives. Pour ma part, je crois que la nature des contacts personnels que j'ai eus avec le président laisse présager un avenir des plus prometteurs.

Q: Pour la première fois depuis des décennies, les États-Unis exercent des représailles directes contre une politique canadienne en contingentant vos exportations de détail et de boeuf par suite de votre décision de limiter les importations américaines. S'agit-il d'un changement de stratégie de la part de Washington, d'un durcissement de position?

R: Il s'agit certainement d'un changement de stratégie, mais je n'irais pas jusqu'à interpréter l'attitude américaine comme un durcissement de position. Cette attitude reflète tout simplement les difficultés internes auxquelles doit faire face l'administration américaine dans le domaine de l'agriculture, tout comme de nombreuses autres nations. C'est certainement notre cas. Si nos économies traversaient une phase différente, si le risque d'inflation n'était pas si grand, si la menace d'un ralentissement de la production ne pesait pas sur nos têtes, sans doute n'aurions-nous pas eu à agir comme nous l'avons fait et sans doute les États-Unis n'auraient-ils pas eu à réagir comme ils l'ont fait.

Pas de guerre commerciale

Q: Croyez-vous en l'imminence d'une guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis?

R: En ce qui concerne le Canada, ma réponse est la suivante: Il n'y aura pas de guerre commerciale parce que nous ne pourrions remporter la victoire sur les États-Unis, qu'il s'agisse d'une guerre commerciale, économique, militaire ou autre. En conséquence, nous ne voulons pas d'une guerre avec les États-Unis. Et je ne crois pas que les États-Unis aient avantage à nous déclarer la guerre, que ce soit sur le plan commercial ou sur un autre plan. S'ils avaient quelque profit que ce soit à en tirer, nos relations ne seraient pas aussi amicales et ne le seraient pas demeurées depuis un si grand nombre d'années.

Q: Que faudrait-il faire pour détendre l'atmosphère?

R: Je crois qu'il importe que nous

nous consacrons dès maintenant à faire le point sur certaines des difficultés actuelles. Si les problèmes se sont accumulés, c'est autant notre faute que celle des Américains. Dans notre cas, nous venons de traverser une période de 18 mois pendant laquelle le Gouvernement, minoritaire au Parlement, vivait au jour le jour, sans savoir s'il serait encore là le lendemain. C'est la raison pour laquelle il nous était difficile de nous pencher sur des solutions à long terme. Dans le cas des États-Unis, d'autres problèmes ont retenu l'attention au cours des 18 derniers mois. Inutile de dire, donc, que les difficultés non résolues se sont accumulées.

Q: Vous attendez-vous à ce que la détérioration de la conjoncture économique entraîne, au Canada, une nouvelle vague de nationalisme économique?

R: Non. Je crois qu'il s'agit là d'une question très importante. On ne peut certainement s'attendre à une nouvelle vague. Je crois cependant qu'il ne faudrait pas être surpris de constater que les Canadiens continueront à se préoccuper de la protection de leur identité nationale.

Lorsque je dis qu'ils continueront à le faire, je me place dans la perspective des deux dernières décennies. Il est essentiel de bien comprendre que les mesures prises actuellement par le Canada n'ont aucun rapport avec les difficultés économiques qui se font sentir dans le monde, comme le problème des pétrodollars ou tout autre problème de cet ordre. Notre intention n'est pas d'adopter une attitude nationaliste face aux graves difficultés économiques qui ont surgi dans le monde.

Le plus important texte législatif que nous avons adopté dans ce domaine est la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, approuvée au cours de la dernière session. Cette mesure n'a pas été prise à la lumière d'une difficulté économique en particulier. Elle avait pour but de mettre un terme à la très longue tradition d'investissement américain massif au Canada et de corriger une situation qui permettait à une proportion de 50 à 95 p.c. des divers secteurs industriels et manufacturiers d'être contrôlés par des étrangers.

Il est vrai que nos préoccupations à cet égard se sont accentuées lors de

l'annonce, en août 1971, des mesures économiques de l'administration Nixon (imposition d'une surtaxe de 10 p.c. à l'importation). Ces mesures nous ont permis de constater à quel point nous étions, en tant que pays exportateur, à la merci des mesures de protection adoptées par les Américains. Et je crois que c'est à ce moment précis que nous avons pris conscience du problème, ou, devrais-je dire, que cette prise de conscience s'est faite à un rythme accéléré.

Vous savez, nous avons adopté il y a de nombreuses années des mesures visant à nous assurer que nos institutions financières, à tout le moins, seraient contrôlées par des Canadiens résidant au Canada, que nos médias seraient contrôlés par des Canadiens résidant au Canada. Nous avons ensuite pris la décision de contrôler la production de notre uranium à partir du Canada. Il s'est donc agi d'une succession de décisions, mais à mon avis, aucune d'elles n'allait directement à l'encontre d'une politique antérieure.

Q: Les Américains ont-ils raison de croire que ces décisions traduisent un sentiment croissant d'anti-américanisme?

R: La meilleure façon de répondre à votre question est, je crois, de vous faire remarquer que nos mesures s'appliquent de la même manière aux investisseurs et aux hommes d'affaires de toutes les parties du monde. Nous n'avons pas pour but précis de filtrer les investissements américains et de ne pas le faire dans le cas des investissements européens ou japonais. Sous cette optique, il n'existe pas d'anti-américanisme. Mais comme ce sont les Américains qui dominent sans contredit notre économie, il est normal que ces décisions les touchent plus directement que la population de Madagascar ou de Monaco, qui n'investit pas au Canada sur une grande échelle. Il y a également lieu de se rappeler que parmi toutes les nations industrialisées du monde, le Canada est le pays dont l'économie se prête le mieux au contrôle étranger. Et ce contrôle est majoritairement américain. Si mes renseignements sont bons, environ 85 p.c. de tous les investissements étrangers au Canada sont américains.

Q: Certains disent que Washington et Ottawa peuvent se permettre de n'être pas d'accord sur la question des importations de boeuf ou d'oeufs, mais

Visite du premier ministre du Québec en France

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a fait une visite officielle en France au début de décembre. Il a eu des entretiens avec le Président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, le premier ministre M. Chirac et plusieurs autres personnalités françaises.

M. Bourassa a été reçu au Palais de l'Élysée où il a assisté à une réunion du Conseil des ministres, geste que le Président de la République a qualifié de non seulement exceptionnel mais d'"unique".

Culture, francophonie et économie ont été les principaux sujets des entretiens du premier ministre durant sa visite à Paris. En ce qui concerne les programmes nouveaux à appliquer, les décisions prises portent sur: le français, langue de la technique et du travail; la coopération industrielle; les transports; les richesses naturelles; les communications et la mobilité de la main-d'oeuvre.

"Ma rencontre avec le Président de la République française a été extrêmement intéressante, a déclaré M. Bourassa; nous avons discuté de plusieurs sujets, notamment de l'uranium. Les questions de main-d'oeuvre et d'immigration ont aussi été discutées."

L'accent a été mis surtout sur le point nouveau: la francisation des entreprises québécoises. Toute une série de mesures ont été arrêtées à ce sujet: envois mutuels de missions, aide à l'enseignement technique, diffusion des vocabulaires techniques, banques de données concernant l'information scientifique et technique. "Il s'agit là d'un point de départ pour un élan nouveau" a déclaré M. Bourassa.

Au cours d'un entretien avec le président de l'Assemblée nationale, M. Edgar Faure, les deux hommes politiques ont examiné la "stratégie qualitative de la croissance économique", le recours à la technologie et aux méthodes scientifiques, et la contribution que la présente loi québécoise sur la francisation des entreprises apporte à la préservation de la culture française. "Le fait pour le Québec, a dit le premier ministre, d'être un état officiellement français est un geste historique reconnu comme tel par les autorités françaises. Cependant, on s'est appli-



M. Robert Bourassa

qué de part et d'autre à ne jamais contester l'existence du cadre fédéral canadien, qui, dans un certain nombre de domaines, dépasse les juridictions québécoises.

Le chef du Gouvernement québécois a aussi rendu visite au secrétaire général de l'Agence de Coopération culturelle et technique, M. Dankoulodo Dan Diko, au siège de l'Agence. M. Bourassa a souligné le grand intérêt que le Canada porte à la francophonie; il s'est dit disposé à examiner une éventuelle augmentation de la contribution financière québécoise au budget de l'Agence.

M. Bourassa s'est rendu aussi au siège de l'UNESCO où il s'est entretenu avec le directeur général, M. Bow et ses adjoints.

Plus tard il y eut rencontre avec le ministre des Finances et de l'Économie au cours de laquelle furent étudiées les relations économiques entre la France et le Québec. Un intérêt particulier sera accordé aux entreprises dont la production est orientée vers les secteurs suivants: électricité et électronique; chimie et pétrochimie; agro-alimentaire; transformation des ressources minières et forestières; transport; environnement et contrôle de la pollution; construction et bâtiments; communications; sports et loisirs.

M. Bourassa a fait savoir que des

sommes de 10 à 20 millions de dollars pourraient être investies prochainement au Québec dans le domaine des pâtes et papier et matériaux de construction; il a ajouté "les chances d'investissement français au Québec sont excellentes".

Réunions ministérielles de l'OTAN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, et le ministre de la Défense nationale, M. James A. Richardson, ont assisté aux réunions ministérielles semestrielles de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui se sont tenues en Belgique au début du mois de décembre.

M. Richardson a participé aux séances du Comité des plans de défense de l'OTAN les 10 et 11 décembre, et M. MacEachen a assisté à une réunion du Conseil de l'OTAN les 12 et 13 décembre.

Le Comité des plans de défense se compose des ministres de la défense de quatorze pays membres et s'occupe de l'organisation militaire de l'alliance. La France ne participe pas au commandement militaire intégré de l'OTAN.

Le Conseil de l'OTAN réunit les ministres des affaires étrangères des quinze pays membres qui se rencontrent deux fois par an lors de réunions ministérielles, afin de discuter des aspects de la conjoncture politique internationale qui touchent l'OTAN.

Réserve de grains de provende

Un plan visant à constituer des stocks de réserve de céréales fourragères (grains de provende) est maintenant en oeuvre à Thunder Bay en vue d'assurer des approvisionnements de grains aux nourrisseurs de bestiaux de l'Est canadien. Les disponibilités de réserve, d'un volume de 10 millions de boisseaux de blé fourrager, d'avoine et d'orge, sont la propriété et tombent sous l'administration de la Commission canadienne du blé, selon les modalités convenues avec le Comité des stocks de réserve. Les céréales sont entreposées dans les silos de Thunder Bay, le Gouvernement fédéral assumant les frais d'emmagasinage.

Nomination d'un sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Le premier ministre a annoncé le 3 décembre la nomination de M. Basil Robinson, sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord, au poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en remplacement de M. A.E. Ritchie.



M. Basil Robinson

M. Ritchie, qui occupait ce poste depuis le 31 janvier 1970 se remet en ce moment de la crise cardiaque et de la congestion cérébrale dont il a été victime en septembre dernier. Le premier ministre ayant été informé que la convalescence de M. Ritchie se poursuivrait pendant encore quelques mois a jugé qu'il était préférable, dans les circonstances de lui retirer les lourdes responsabilités qu'il assumait depuis bientôt cinq ans. M. Ritchie sera appelé à remplir de nouvelles fonctions aussitôt que sa santé le lui permettra.

Le premier ministre a profité de l'occasion pour rendre hommage à la remarquable contribution de M. Ritchie, non seulement à titre de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures mais aussi en qualité d'ambassadeur du Canada aux États-Unis.

"M. Ritchie s'est dépensé sans compter au service de notre pays, au détriment de sa santé et de ses forces. La Prime pour services insignes de la Fonction publique, qui lui était attribuée l'an dernier, illustre bien les

sentiments de respect et d'estime que le Gouvernement et la Fonction publique en général entretiennent pour lui. Je suis heureux d'apprendre qu'il se porte mieux et j'espère bien lui voir reprendre de nouvelles et importantes charges aussitôt qu'il sera en mesure de le faire," a dit M. Trudeau.

Le premier ministre s'est, par ailleurs, dit convaincu que M. Robinson sera un digne successeur de M. Ritchie. Le nouveau sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a acquis une longue expérience au sein de ce ministère où il a occupé divers postes de 1945 à 1970, aussi bien à Ottawa qu'à l'étranger. M. Robinson qui est sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord depuis 1970, a aussi déjà été président de la Commission d'énergie du Nord canadien et administrateur de la *Panarctic Oils Limited* ainsi que d'autres sociétés de la Couronne re-

liées à la mise en valeur du Nord.

Né à Vancouver en 1919, M. Basil Robinson a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université de la Colombie-Britannique, ainsi qu'une maîtrise ès arts à Oxford, où il fut boursier Rhodes. Il a servi dans l'Armée canadienne au Royaume-Uni et dans le nord-ouest de l'Europe de 1942 à 1945.

En 1945, M. Robinson passait au ministère des Affaires extérieures et a occupé des postes diplomatiques à Londres, Paris et Washington. En 1964, il était nommé sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, chargé des affaires relatives au désarmement, à la défense et aux Nations Unies. En décembre 1966, il était nommé sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures puis en 1970, sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord, poste qu'il occupa jusqu'à sa récente nomination.

Le Canada perd et gagne aux festivités de clôture d'Expo 74

En contrepartie des cérémonies officielles soulignant la participation canadienne à l'Expo 74 de Spokane dans l'État de Washington, M. Philippe Cinq-mars, responsable du site appelé "Île du Canada" a proposé à ses confrères des autres pavillons étrangers d'inviter les responsables de l'Exposition à leur livrer un match de hockey

au Colisée de Spokane. Les dirigeants d'Expo 74 l'ont emporté 7 à 3 lors d'une rencontre disputée devant un public en délire qui a assisté à toutes sortes de bouffonneries, y compris de faux combats livrés par les joueurs. Le commissaire général de la République de Chine, M. Chang-kuo Teng qui était resplendissant dans son panta-



Photographiés après la partie on voit ici (de gauche à droite) Richard Kirk (Washington); Hendrik G. Beber (Allemagne); Philippe Cinq-mars

(Canada); Bruce Gochill (Australie); John McKeown (Canada); et Patrick Reid (Canada), président du Collège des commissaires généraux.

lon de flanelle grise, n'avait pas patiné "depuis l'âge de 10 ans à Pékin". Le commissaire général de la Corée, M. Wonchull Sull se déplaçait sur la patinoire avec l'aide de trois personnes: deux pour le tenir de chaque côté et une autre pour le faire avancer en le poussant dans le dos.

L'Île du Canada remporte un prix
Le dernier jour de l'Exposition, des visiteurs ont planté 760 bulbes de fleurs dans l'Île du Canada, en prévision des fêtes qui marqueront le premier anniversaire de l'île au printemps de 1975. Pendant ce temps, de l'autre côté du continent, à Washington (D.C.), l'*American Association of Nurserymen* décidait par voie de vote de décerner à Andrew J. Kuhlmann de l'Exposition d'Information Canada, le Certificat international de mérite décerné à l'occasion de la 22^e remise annuelle du prix de l'aménagement paysager, pour la conception de l'Île du Canada.

L'Île du Canada ainsi que le pavillon de la Colombie-Britannique, ont accueilli près de cinq millions de visiteurs au cours des 186 jours de l'Expo.



C'est un retour aux "folles années vingt" qui est offert aux passagers du Boeing 747 de CP Air qui fait la liaison Vancouver-Toronto. Le salon de l'étage supérieur du réactif géant est décoré avec des souvenirs de la compagnie ferroviaire qui rappellent les années vingt, l'âge d'or du chemin de

fer. Pour ajouter à l'ambiance, les hôtes portent des vêtements typiques de l'époque. On voit ici Sabena Frederick qui pose dans le salon du 747 avec une robe qui est immédiatement devenue populaire auprès des passagers de CP Air. La cigarette est cependant interdite au personnel de bord.

Subvention aux producteurs de blé

Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a annoncé l'envoi d'un chèque de \$10,465,553.97 à l'Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario au titre de l'accord sur le double prix du blé.

Cette somme, qui sera distribuée aux producteurs de blé de l'Ontario avec le paiement final sur la moisson de 1973, est en réalité une subvention aux consommateurs en vue d'enrayer la hausse des prix des produits de boulangerie.

Les meuniers canadiens achètent le blé ontarien à \$3.25 le boisseau à Thunder Bay. Le Gouvernement fédéral verse jusqu'à \$1.75 le boisseau selon le prix mondial du blé. Or, le prix mondial du blé d'hiver étant actuellement supérieur à \$5 le boisseau, le Gouvernement verse la pleine subvention de \$1.75.

Le paiement global de \$10 millions comprend la subvention de \$1.75 le boisseau plus les intérêts accumulés sur cette somme depuis la vente de ce blé aux meuneries par l'Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario à Chatham.

Programme d'aide au Honduras

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé que le Canada avait maintenant complété la phase "secours d'urgence" de son programme d'aide au Honduras et que l'Agence canadienne de développement international allait désormais s'orienter vers un programme à plus long terme d'assistance à la reconstruction. Des centaines de personnes sont mortes, un nombre incalculable de gens se sont retrouvés sans abri, et la récolte de bananes, qui représentait des millions de dollars, a été détruite lorsque l'ouragan Fifi a frappé le Honduras en septembre. "Une équipe de représentants de l'ACDI s'est rendue au Honduras en novembre, a dit M. MacEachen, pour discuter avec les autorités gouvernementales de la façon dont le Canada pourrait réorienter son aide bilatérale au développement et, au besoin, l'élargir pour permettre au Honduras de réaliser son propre plan de reconstruction".

"Les besoins matériels immédiats ayant été satisfaits, les organismes

internationaux oeuvrant au Honduras ont encore besoin de fonds pour acheter, entre autres choses, des instruments aratoires, des semences et des semis, des insecticides, des véhicules et des outils de construction immobilière, et pour payer les spécialistes qu'exige la mise en place d'un programme efficace", a ajouté M. MacEachen.

Le nombre des divorces augmente

Le nombre des divorces accordés a augmenté de 13.4%, passant de 32,364 en 1972 à 36,704 en 1973. Le taux de divorce par 100,000 habitants a augmenté de 12% et est passé de 148.3 à 166.1.

Le nombre et le taux de divorces ont augmenté dans toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. L'Alberta rapporte le taux le plus élevé, soit 263.5 divorces par 100,000 habitants. La Colombie-Britannique vient ensuite avec 245.7. L'Ontario se situe au troisième rang avec un taux de 173.6. Toutes les autres provinces rapportent des taux inférieurs à la moyenne nationale. Le Yukon rapporte le taux le plus élevé au pays, soit 300.0.

Nouveau système de diagnostic de l'épilepsie

Une équipe de l'Institut neurologique de Montréal (INM), qui fait partie de l'Université McGill, vient de mettre au point des systèmes à télémètre facilitant considérablement le diagnostic de l'épilepsie et permettant de localiser les zones du cerveau dont le mauvais fonctionnement provoque les crises. Alors que les anciennes méthodes d'enregistrement des attaques d'épilepsie étaient parfois considérablement gênantes pour le patient et même peu probantes, les nouveaux systèmes d'observation ont permis d'analyser les activités du cerveau avec beaucoup plus de précision, accroissant ainsi la possibilité d'enregistrer une crise sans trop incommoder le patient.

L'INM est connu depuis longtemps pour ses travaux d'avant-garde dans le domaine de la neurologie et de la neurochirurgie et il reste à la tête de la recherche neurologique dans le monde. Après que le docteur Wilder Penfield eut démontré, il y a quelques années, que certains types d'épilepsie dus à l'activité anormale de zones spécifiques du cerveau pouvaient être guéris par l'ablation de ces zones, il devint urgent de mettre au point un moyen efficace de localiser exactement les zones épileptogènes en question.

Les Drs Pierre Gloor et Ivan Woods, et M. John Ives, tous membres de l'INM, s'intéressent principalement à deux types d'épileptiques: d'une part, ceux dont les crises sont généralisées et de nature non convulsive ("absences", vide de la pensée) et, d'autre part, ceux chez qui des attaques cérébrales partielles aboutissent à un état convulsif généralisé constituant un facteur de déséquilibre grave de leur vie quotidienne. Dans ce dernier cas, les attaques peuvent habituellement être dues à l'activité anormale de régions spécifiques du cerveau dont on peut parfois effectuer l'ablation. Des attaques mineures de ce type peuvent se traduire par des hallucinations, des étourdissements de courtes durées ou des mouvements convulsifs limités à un membre. Les médecins précités s'intéressent également à un troisième groupe de malades qui souffrent d'étourdissements ou d'évanouissements, dont les causes ne sont pas forcément des troubles cérébraux. Ils

viennent de mettre au point trois systèmes à télémètre pour observer les attaques, systèmes présentant des avantages considérables sur les méthodes utilisées précédemment.

Nouvelles techniques

La plus élaborée de celles-ci consiste en un système à seize canaux qui serait particulièrement utile pour observer certains malades graves susceptibles de guérir par traitement neurochirurgical. Vingt et une petites électrodes, semblables à celles utilisées pour les EEG, sont placées sur la tête du patient de façon à recouvrir le plus grand nombre possible de zones cérébrales. Ces électrodes sont reliées à une petite boîte de la taille d'un cube de deux pouces de côté, attachée à la tête du patient, et contenant seize amplificateurs et un multiplex. Cette boîte n'enregistre pas les distorsions dues au mouvement de la tête et qui pourraient interférer avec les signaux provenant du cerveau. Le multiplex réunit les signaux venant des seize canaux, si bien qu'une seule voie de transmission part de la boîte fixée sur la tête du patient, laquelle est reliée à un groupe de piles que le patient porte à la taille. De là s'étend un mince câble souple d'une trentaine de pieds de longueur branché à une boîte-relais fixée au mur et reliée à un ordinateur de l'Institut. Des boîtes-relais sont installées dans plusieurs pièces, si bien que le patient peut se déplacer librement à l'intérieur d'un rayon de trente pieds; il peut également se "débrancher" si nécessaire et se "rebrancher" dans une autre pièce. Quand les signaux atteignent l'ordinateur, ils sont divisés, c'est-à-dire que les seize canaux sont séparés à nouveau, et leurs signaux sont mis en mémoire par l'ordinateur qui pourra fournir les renseignements nécessaires sur demande.

Résultats

Au moyen du système à seize canaux, l'équipe du Dr Gloor s'est rendu compte que, dans le cas d'épileptiques pour lesquels l'EEG classique ne pouvait fournir la localisation précise du mal, il était maintenant possible de déterminer les zones spécifiques (en général les lobes temporaux droit ou gauche)

auxquels les attaques sont imputables. Si les renseignements sont cohérents et si la zone critique n'est pas trop voisine des principales régions cérébrales, comme le cortex de la parole, il est fort possible que l'ablation de cette partie du cerveau puisse soulager à jamais le malade.

L'équipe du Dr Gloor utilise le système aux seize canaux depuis quelques mois seulement. Les demandes sont très nombreuses et l'ordinateur est rarement au repos. Une autre méthode, utilisant un système à huit canaux qui transmet les signaux électriques du cerveau au moyen d'ondes hertziennes, et dont ces mêmes médecins se sont servis pendant quelque temps a été supplantée à bien des égards par le nouveau système à seize canaux. L'ancienne méthode est néanmoins très utile quand il s'agit d'enregistrer la fréquence des attaques et le type d'activité ou d'environnement le plus propice à provoquer des réactions épileptiques chez le patient qui souffre du "petit mal" ou "d'absences". Toutefois, cette méthode ne peut fournir les renseignements détaillés nécessaires pour distinguer les zones cérébrales en cause.

Magnétophone

Le plus récent système à télémètre mis au point par le groupe consiste en un très petit magnétophone portatif à cassettes, dont le modèle original, produit dans un laboratoire d'ingénierie de recherche médicale en Grande-Bretagne, était destiné à enregistrer les ENG (électro-cardiogrammes). M. Ives a pensé que cet instrument pouvait servir à enregistrer les EEG chez les patients épileptiques, aussi l'a-t-il adapté pour être employé à l'Institut. Ce magnétophone à quatre pistes et ne pesant que 400g (près d'une livre) utilise des cassettes ordinaires. Sa vitesse de déroulement est réglée avec précision et il peut fonctionner continuellement pendant 24 heures. Les piles doivent être changées tous les deux jours. Les électrodes sont collées sur la tête du patient et elles sont reliées au magnétophone qu'il porte en bandoulière au moyen de fils d'une couleur discrète qui descendent le long de son dos. Ce système a le grand avantage de permettre au malade d'utiliser le magnétophone chez lui ou au travail. Il est tout particulièrement utile pour enregistrer la fréquence des attaques

Hommage à la mémoire de sir Winston Churchill

Le 30 novembre, à la Chambre des communes, le député de York-Simcôe, M. Sinclair Stevens a proposé une motion au sujet d'un événement touchant à la fois le coeur et l'esprit de la Chambre: le centenaire de la naissance de sir Winston Churchill. M. Sinclair a formulé la résolution dans les termes suivants:

* * * *

Il peut arriver dans la vie de toute institution comme de tout homme que le courage flanche, qu'il manque presque. Une institution a alors de la chance s'il survient un homme qui puisse, grâce à l'ardeur indomptable de son coeur et de son esprit, lui insuffler une nouvelle vie et lui redonner l'espoir.

A un tel moment dans la vie de ces Chambres du Parlement, sir Winston Churchill est venu ici, à la Chambre, le 30 décembre 1941, parler aux députés et aux sénateurs. Le premier ministre, le très honorable Mackenzie King, a alors déclaré à la Chambre et au Canada tout entier, en guise d'introduction: "dans la crise la plus grave de l'histoire du monde, le Canada est honoré par la présence, dans les murs de son Parlement, de l'homme dont la claire vision, le courage indomptable, la parole inspirée, et l'esprit héroïque fournissent un guide incomparable aux

champions de la liberté." Puis la Chambre entendit cette riposte à la méprisante menace que "d'ici trois semaines l'Angleterre se sera fait tordre le cou comme un poulet", riposte qui retentit dans ces murs et fit le tour du monde: "Quel poulet! Quel cou!"

C'était le cri de guerre d'un grand parlementaire lancé dans cette enceinte qui a donné un regain de courage, d'ardeur et d'espoir aux institutions de la démocratie parlementaire dans tout le monde libre, et aux forces de la liberté qui combattaient dans l'ombre des maquis derrière le Rideau de fer. A notre époque où la crise est moins tragique et réclame moins d'héroïsme, prenons courage en évoquant cet anniversaire. Je propose, appuyé par le député de Témiscamingue (M. Caouette):

Que la Chambre rende hommage à la mémoire d'un grand parlementaire, sir Winston Churchill, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance et prie monsieur l'Orateur de transmettre le texte de la présente résolution à sa veuve, lady Clementine Churchill.

M. Trudeau à Washington

(Suite de la page 2)

qu'il importe avant tout de faire régner un climat propice aux investissements. Ce climat existe-t-il aujourd'hui?

R: La réponse la plus simple nous est fournie par les statistiques. Depuis la création, il y a tout juste un an, de l'Agence de l'examen de l'investissement étranger, celle-ci a été appelée à examiner environ trente transactions concernant des sociétés canadiennes et impliquant des groupes étrangers. Seulement cinq d'entre elles n'ont pu avoir lieu. Il s'agit là d'une très bonne mesure d'encouragement à l'égard de toute personne ou de tout groupe désireux d'investir au Canada.

Q: Il y a quelques années, le Canada a volontairement adopté une politique visant à réduire ses liens économiques avec les États-Unis. Pourtant, 70 p.c. des importations canadiennes con-

tinuent à provenir des États-Unis et 66 p.c. de ses exportations continuent d'être dirigés vers ce pays. Cette politique est-elle efficace?

R: Il est difficile de dire si cette politique est vraiment efficace. Je crois qu'il faudra attendre que de 5 à 10 ans se soient écoulés pour se prononcer sur ce sujet. Ce n'est qu'il y a environ deux ans et demi que nous avons officiellement rendu public ce "troisième choix" — celui de limiter nos liens. Depuis, nous avons envoyé de très nombreuses missions à l'étranger. Je me suis moi-même rendu à Moscou et à Pékin dans le but de diversifier nos échanges commerciaux. J'ai rencontré à deux reprises le premier ministre du Japon. Je me suis rendu en Europe pour y rencontrer les dirigeants des pays qui font partie de la Communauté européenne. Si l'on considère le fait que nous cherchons à diversifier nos échanges, on peut donc dire que la politique est mise en application. Mais j'ignore si le pourcentage réel de nos échanges s'est sensiblement modifié.

Q: Dans une perspective réaliste, quelles peuvent être les limites de cette diversification? Dans quelle mesure le Canada peut-il se permettre de réduire ses échanges commerciaux avec les États-Unis?

R: Je ne parlerais pas de limites, mais plutôt d'objectifs, et nous ne nous en sommes fixés aucun de précis.

Notre politique a surtout pour but de faire mieux connaître aux acheteurs et aux vendeurs des marchés internationaux les avantages que leur offre le Canada. Nous voulons qu'ils sachent que le Canada est un pays autonome possédant une technologie de pointe, que le Canada est distinct des États-Unis. Parallèlement, nous voulons que les hommes d'affaires canadiens se rendent compte que, malgré notre très forte et très satisfaisante pénétration des marchés américains, ils ne doivent pas oublier qu'il existe d'autres débouchés pour leurs produits, en particulier les produits industriels.

Il s'agit, pour nous comme pour les autres, de réagir et de nous assurer que tous nos oeufs ne sont pas dans le même panier, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Q: Cherchez-vous à créer des liens spéciaux entre le Canada et la CEE, aux dépens des États-Unis?

R: Cette question me semble être mal formulée. Nous ne cherchons pas à

(Suite de la page 6)

et aussi pour déterminer si les étourdissements ou les moments "d'absence" sont vraiment de nature épileptique. Pour faciliter la localisation des attaques sur la bande à la lecture, on demande au patient de mettre le magnétophone hors circuit pendant une minute après chaque crise. Les médecins peuvent ainsi facilement distinguer une ligne droite sur les quatre pistes correspondant au moment où le magnétophone a été mis hors circuit, et repasser la partie précédente de la bande pour déterminer à quel moment l'attaque est intervenue.

Les systèmes mis au point par l'équipe du Dr Gloor ont transformé la vie de bon nombre de malades. Ils ont permis d'établir que certains d'entre eux ne souffraient pas réellement d'épilepsie et parfois, grâce aux renseignements obtenus, on a pu améliorer l'utilisation de substances thérapeutiques. Dans bon nombre de cas graves d'épilepsie, ces systèmes ont fourni aux neurochirurgiens et aux neurologues des renseignements essentiels qui ont ouvert la voie à une guérison complète.

nous lancer dans des relations spéciales avec la CEE, pas plus qu'avec le Japon, la Chine ou la Russie. Nous voulons tout simplement accroître nos échanges commerciaux avec ces pays. Ces échanges n'auront aucun caractère spécial, c'est-à-dire que nos nouveaux partenaires ne se verront accorder aucun privilège que nous n'accordons pas aux États-Unis.

Nous sommes partisans de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous sommes partisans des échanges commerciaux multinationaux. Nous voulons simplement dire aux hommes d'affaires du Canada et d'ailleurs: "Si vous voulez donner une dimension multinationale aux échanges commerciaux, ceux-ci ne doivent pas uniquement se faire entre les États-Unis et le Canada."

Quant à savoir si ce commerce multinational se fera aux dépens des États-Unis, la réponse ne peut être que "non". Les États-Unis sont eux aussi partisans du commerce multinational. Ils désirent eux aussi diversifier leurs échanges et faire sentir leur présence sur le plus grand nombre possible de marchés étrangers. Je suis donc certain que si le Canada réussit à diversifier ses échanges, les États-Unis ne nous feront pas de reproches. Mais le problème est loin d'être simple, et il ne faut pas s'attendre à ce qu'il soit réglé du jour au lendemain.

Situation en matière d'énergie

Q: Le Canada a l'intention de réduire graduellement les exportations de pétrole à destination des États-Unis, et pourtant, vous déclariez il y a tout juste un an que nos deux nations sont liées par des liens d'amitié, et que les véritables amis se préoccupent de leurs besoins respectifs. Comment croyez-vous que progressera la coopération entre les États-Unis et le Canada dans le domaine de l'énergie?

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly. Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

R: Lorsque j'ai fait cette déclaration l'année dernière, je me reportais à une suite précise d'événements qui étaient survenus à la fois aux États-Unis et au Canada — une diminution de l'approvisionnement en pétrole provenant de l'étranger. Nous avions alors décidé que nous n'essayerions pas de garder notre pétrole pour nous. Nous n'avons pas dit aux États-Unis: "Nous allons conserver notre pétrole parce qu'il est rare, et nos réserves pourront ainsi durer plus longtemps". Dans certains cas, dont un impliquant l'État du Maine, par exemple, nous avons continué à vendre aux acheteurs américains le pétrole dont nous avions besoin au Canada. Nous avons agi ainsi pour ne pas nuire indûment à certaines villes situées près de la frontière qui dépendaient de nous pour leur approvisionnement.

Lorsque nous parlons de réduire graduellement nos exportations à destination des États-Unis, il faut bien tenir compte du fait que cette réduction s'échelonne sur une période d'environ huit ans, peut-être. A la fin de cette période, nous savons que le Canada ne produira plus suffisamment de pétrole pour répondre aux besoins des Canadiens. Nous disons donc aux Américains: "Si la prospection ne donne pas d'autres résultats, et si la production canadienne de pétrole suffit à peine aux besoins canadiens, vous devriez vous attendre à ce que nous nous servions avant de vendre notre pétrole à l'étranger, à votre pays ou à un autre".

Q: Mais, et la coopération?

R: Il existe, bien sûr, des secteurs se prêtant à la coopération. Par exemple, des pipe-lines canadiens traversent le territoire américain de Portland, au Maine, jusqu'à la frontière au sud de Montréal. Les pipe-lines qui servent au transport du gaz et du pétrole provenant des provinces de l'Ouest à destination du centre du pays sont construits en partie sur le territoire des États-Unis. Il s'agit de toute évidence d'un secteur où nous avons besoin de la coopération et de l'amitié des Américains.

Les États-Unis peuvent citer le même genre d'exemples à l'heure actuelle, puisqu'ils envisagent de construire le pipe-line de la vallée du Mackenzie, qui reliera l'Alaska au nord des États-Unis en passant par le Canada. Advenant la construction de

ce pipe-line, l'amitié qui lie nos deux pays pourra servir de garantie au fonctionnement de ce dernier.

Q: Le Traité portant sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord doit être renégocié l'an prochain — au moment où le Canada s'appête à réviser ses propres forces de défense, au moment où se concluent de nouvelles ententes entre les États-Unis et la Russie, au moment où le missile — non l'avion de bombardement — constitue la menace la plus sérieuse. Quels changements le Canada désire-t-il introduire dans ses accords de défense conjointe avec les États-Unis?

R: En termes de politique générale, il est juste de dire qu'aucun changement ne sera apporté. Notre première priorité est la défense de la souveraineté canadienne, et notre seconde, la défense du continent nord-américain. Les États-Unis n'ont aucune raison de craindre que nous apportions des changements à notre ordre de priorités. Nous attacherons toujours une très grande importance à la coopération militaire avec les États-Unis.

Quant à la renégociation des termes mêmes du déploiement des forces défensives, je ne suis pas en mesure de dire quoi que ce soit. Le Cabinet se penche actuellement sur cette question. Une grande partie des décisions qui seront prises dépendra des États-Unis eux-mêmes.

Comment les États-Unis ressentent-ils la menace de l'avion à bombardement par rapport à celle du missile téléguidé? Quelle place la lutte anti-sous-marine occupe-t-elle dans leur ordre de priorités en ce qui concerne les attaques susceptibles de provenir du Nord?

Notre examen porte sur ce que nous connaissons des priorités des États-Unis. Je dois donc me contenter de déclarer que, quelle que soit la position de défense que nous adopterons en pratique — soit la portée exacte de nos forces de défense — elle sera de nature telle que notre deuxième priorité en importance sera la défense du continent. Seule la défense du Canada viendra avant. Je crois qu'il s'agit là d'une position que les États-Unis ne peuvent qu'approuver. Il me semble voir les stratèges américains nous dire: "Commencez par défendre votre propre pays, puis vous viendrez nous aider à défendre le nôtre s'il vous reste des forces."